RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de la souveraineté alimentaire

AVIS
RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR INTERVINS SUD-EST

Intervins Sud-Est a demandé l'extension de l'accord interprofessionnel triennal 2025-2027 contenant notamment des cotisations.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante :
  consultationcvo -boissons-alcoolisées.dgpe@agriculture.gouv.fr
  en indiquant en objet du message « InterVins Sud-Est 2025-2027 » ;
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire,
  Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Service du développement des filières et de l'emploi - Sous-direction des filières agroalimentaires - Bureau du vin et autres boissons - 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Organisation interprofessionnelle : **INTERVINS SUD-EST**	
Période 1er janvier 2025-31 décembre 2025	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés 1 856 000€
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : informations statistiques Saisies des DRM, analyses des données Consolidation des saisies des contrats d'achats Plateforme Web Système informatique servant à consolider les données et établir des tableaux de bord	152 300 €
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales; Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Valorisation de l'image des dénominations de la compétence d'interVINS sud-est en France et à l'export Objet et description de la ou les action(s) : Campagne d'Affichage Relations Presse France & Export Digital Radio Salon/Evementiel France & export	1 444 800 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) : Cotisation AIDV Relations France Relations Union Européenne Autre Actions Communes Cotisation Vin et Société	133 000€
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; Objet et description de la ou les action(s) :	
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité Prélèvement en circuit GMS et cavistes Organisation de dégustations	55 900 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) : abondement au plan national contre le dépérissement du vignoble	70 000 €
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage; Objet et description de la ou les action(s) :	

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) :	
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments; Objet et description de la ou les action(s) :	
n) gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	

(fait générateur, taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, opérateur qui supporte le paiement)

Fait générateur : sorties de chais

Taux de CVO :

Dénominations	Cotisation de base	Cotisation R&D	Montant total HT des cotisations par HL
I.G.P. Ardèche Coteaux de l'Ardèche	1,05 €	0,04	**1,09 €**
I.G.P. Ardèche	1,05 €	0,04	**1,09 €**
I.G.P. Comtés Rhodaniens	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Drôme	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Collines Rhodaniennes	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Drôme - Comté de Grignan	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Coteaux de Baronnies	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Drôme - Coteaux de Montélimar	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône - Terre de Camargue	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Alpilles	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. du Vaucluse	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Vaucluse - Principauté d'Orange	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Vaucluse - Aigues	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Méditerranée	1,36 €	0,04	**1,40 €**
I.G.P. Méditerranée - Comté de Grignan	1,36 €	0,04	**1,40 €**
I.G.P. Méditerranée - Coteaux de Montélimar	1,36 €	0,04	**1,40€**

Paiement supporté par le producteur

Partager pour toutes les sorties sous DAA DAE pour moitié par le négociant

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	Roger Ravoire, Président d'Intervins Sud Est

19/12/24

INTERVINS SUD EST
Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél : 04 90 42 90 04
SIRET 513 558 494 00029 - APE9499 Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 50 513 558 494
Mail : contact@intervins-sudest.org

Organisation interprofessionnelle : **INTERVINS SUD-EST**	
Période 1er janvier 2026-31 décembre 2026	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés 1 856 000€
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : informations statistiques Saisies des DRM, analyses des données Consolidation des saisies des contrats d'achats Plateforme Web Système informatique servant à consolider les données et établir des tableaux de bord	152 300 €
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales; Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Valorisation de l'image des dénominations de la compétence d'interVINS sud-est en France et à l'export Objet et description de la ou les action(s) : Campagne d'Affichage Relations Presse France & Export Digital Radio Salon/Evementiel France & export	1 444 800 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) : Cotisation AIDV Relations France Relations Union Européenne Autre Actions Communes Cotisation Vin et Société	133 000€
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; Objet et description de la ou les action(s) :	
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité Prélèvement en circuit GMS et cavistes Organisation de dégustations	55 900 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) : abondement au plan national contre le dépérissement du vignoble	70 000 €
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage; Objet et description de la ou les action(s) :	

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) :	
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments; Objet et description de la ou les action(s) :	
n) gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	

(fait générateur, taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, opérateur qui supporte le paiement)

Fait générateur : sorties de chais

Taux de CVO :

Dénominations	Cotisation de base	Cotisation R&D	Montant total HT des cotisations par HL
I.G.P. Ardèche Coteaux de l'Ardèche	1,05 €	0,04	**1,09 €**
I.G.P. Ardèche	1,05 €	0,04	**1,09 €**
I.G.P. Comtés Rhodaniens	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Drôme	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Collines Rhodaniennes	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Drôme - Comté de Grignan	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Coteaux de Baronnies	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Drôme - Coteaux de Montélimar	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône - Terre de Camargue	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Alpilles	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. du Vaucluse	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Vaucluse - Principauté d'Orange	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Vaucluse - Aigues	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Méditerranée	1,36 €	0,04	**1,40 €**
I.G.P. Méditerranée - Comté de Grignan	1,36 €	0,04	**1,40 €**
I.G.P. Méditerranée - Coteaux de Montélimar	1,36 €	0,04	**1,40€**

Paiement supporté par le producteur

Partager pour toutes les sorties sous DAA DAE pour moitié par le négociant

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	Roger Ravoire, Président d'Intervins Sud Est

19/12/24

INTERVINS SUD EST
Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél : 04 90 42 90 04
SIRET 513 558 494 00029 - APE9499 Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 50 513 558 49
Mail : contact@intervins-sudest.org

Organisation interprofessionnelle : **INTERVINS SUD-EST**	
Période 1er janvier 2027-31 décembre 2027	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés 1 856 000€
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : informations statistiques Saisies des DRM, analyses des données Consolidation des saisies des contrats d'achats Plateforme Web Système informatique servant à consolider les données et établir des tableaux de bord	152 300 €
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales; Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Valorisation de l'image des dénominations de la compétence d'interVINS sud-est en France et à l'export Objet et description de la ou les action(s) : Campagne d'Affichage Relations Presse France & Export Digital Radio Salon/Evementiel France & export	1 444 800 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) : Cotisation AIDV Relations France Relations Union Européenne Autre Actions Communes Cotisation Vin et Société	133 000€
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; Objet et description de la ou les action(s) :	
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité Prélèvement en circuit GMS et cavistes Organisation de dégustations	55 900 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) : abondement au plan national contre le dépérissement du vignoble	70 000 €
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage; Objet et description de la ou les action(s) :	

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) :	
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments; Objet et description de la ou les action(s) :	
n) gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	

(fait générateur, taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, opérateur qui supporte le paiement)

Fait générateur : sorties de chais

Taux de CVO :

Dénominations	Cotisation de base	Cotisation R&D	Montant total HT des cotisations par HL
I.G.P. Ardèche Coteaux de l'Ardèche	1,05 €	0,04	**1,09 €**
I.G.P. Ardèche	1,05 €	0,04	**1,09 €**
I.G.P. Comtés Rhodaniens	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Drôme	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Collines Rhodaniennes	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Drôme - Comté de Grignan	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Coteaux de Baronnies	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Drôme - Coteaux de Montélimar	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône - Terre de Camargue	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Alpilles	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. du Vaucluse	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Vaucluse - Principauté d'Orange	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Vaucluse - Aigues	0,70 €	0,04	**0,74 €**
I.G.P. Méditerranée	1,36 €	0,04	**1,40€**
I.G.P. Méditerranée - Comté de Grignan	1,36 €	0,04	**1,40€**
I.G.P. Méditerranée - Coteaux de Montélimar	1,36 €	0,04	**1,40€**

Paiement supporté par le producteur

Partager pour toutes les sorties sous DAA DAE pour moitié par le négociant

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	Roger Ravoire, Président d'Intervins Sud Est

19/12/24

INTERVINS SUD EST
Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél : 04 90 42 90 04
SIRET 513 558 494 00029 - APE9499 Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 50 513 558 494
Mail : contact@intervins-sudest.org